



Conditions Générales de Vente
Ecole Suisse de Ski & de Snowboard
Thyon - Les Collons

Version du 15.07.2020

1. Tarifs

- a. Nos tarifs sont fixés en Francs Suisse (CHF).
- b. Nos tarifs ne concernent que les prestations offertes par l'Ecole Suisse de Ski & Snowboard de Thyon – Les Collons (ci-après : "ESS") :
 - i. Le / Les abonnements / forfaits des remontées mécaniques, frais de déplacement ne sont pas inclus dans nos prix.
 1. Pour toute personne de plus de 6 ans, un abonnement / forfait des remontées mécaniques de Thyon - Les Collons (minimum secteur « Printse ») est obligatoire pour la participation aux cours.
 - ii. La location / prêt du matériel n'est pas inclus dans nos prix.
 - iii. Aucune assurance accident n'est incluse dans nos prestations. En revanche, une assurance annulation « ESS Cours Protect » est proposée.
- c. Les inscriptions sont personnelles, intransmissibles et non remboursables, sauf en cas de souscription à l'assurance « ESS Cours Protect » (Voir conditions générales de l'assurance « ESS Cours Protect »).

2. Paiements

- a. Francs Suisse
 - i. Espèces : dans les bureaux officiels de l'ESS.
 - ii. Cartes de crédits : par carte de crédit et débit en nos bureaux.
 - iii. Internet : par carte de crédit.
- b. EURO
 - i. Espèces : en nos bureaux, paiement uniquement en billet au montant arrondi supérieur.
 1. Le cours pratiqué sera celui fixé par l'ESS.
 2. Le solde sera rendu en Francs Suisse.
 - ii. Carte de crédits : par carte de crédit ou débit en nos bureaux.
 - iii. Internet : par carte de crédit.
- c. Autres devises
 - i. Espèces : pas de paiement en espèces.
 - ii. Carte de crédits : par carte de crédit ou débit direct en nos bureaux.
 - iii. Internet : par carte de crédit.

3. Assurances

- a. L'ESS décline toute responsabilité en cas d'accident avant, pendant et après l'enseignement ainsi que les courses en montagne, les compétitions ou toutes autres activités organisées par cette dernière. Les participants aux cours ou activités dispensés par l'ESS ne sont pas couverts par l'assurance de cette dernière. Il incombe à chaque participant de s'assurer lui-même contre les risques inhérents à ce type d'activité.
- b. L'ESS propose l'assurance « ESS Cours Protect » aux clients afin d'assurer les cours achetés auprès de l'ESS Thyon-Les Collons-Hérémenche et cela en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu pour cause de fermeture complète du domaine skiable. (Voir conditions générales de l'assurance « ESS Cours Protect »).

4. Inscription / Réservation

- a. Pour les cours collectifs
 - i. La réservation est considérée comme définitive dès la réception de la totalité du paiement dû.
 - ii. Un moniteur spécifique ne peut être garanti pour aucun des cours ou niveaux.
 - iii. Les cours sont donnés dans la / les langues connues par le moniteur, il n'est pas possible de réserver un cours dans une langue spécifique.
 - iv. Les cours collectifs débutent le dimanche ou le lundi ; les jours suivants doivent toujours être consécutifs, ils ne peuvent être déplacés ou reportés.

- v. Une médaille ainsi qu'un carnet d'évaluation des Ecole Suisse de Ski pourra être remis au participant dès le 4^{ième} jours accompli.
- b. Pour les cours privés ou autres activités
 - i. La réservation est considérée comme définitive dès la réception de la totalité du paiement dû.
 - ii. En cas de non-respect du délai, L'ESS se réserve le droit de disposer des places réservées.
 - iii. L'ESS fera son possible, sans garantie, pour l'attribution d'un moniteur parlant la langue désirée par le client.
 - iv. La réservation d'un moniteur spécifique ne peut pas être garantie, L'ESS se réserve le droit de modifier l'attribution du cours à un moniteur jusqu'au début du dit cours.
 - v. Une médaille ainsi qu'un carnet d'évaluation des Ecole Suisse de Ski pourra être remis au participant dès la 6^{ième} heure de cours privé accompli.

5. Annulation / Remboursement

- a. Toute activité annulée moins de 48 heures à l'avance est due, aucun montant ne sera remboursé sauf si le client a souscrit l'assurance « ESS Cours Protect ».
- b. Les annulations notifiées avant le délai de 48 heures donnent droit au remboursement des montants versé moins les frais de dossiers s'élevant à CHF 50.00.
- c. Les prestations non consommées, retard ou autres resteront dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.
- d. L'ESS Thyon-Les Collons-Hérémece propose l'assurance « ESS Cours Protect » aux clients afin d'assurer les cours achetés et cela en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu pour cause de fermeture complète du domaine skiable.
- e. Le client est responsable de contrôler les couvertures de ses assurances privées, assurance par carte de crédit, autres assurances en regard aux activités contractées.
- f. Les cours ont lieu par tous les temps.
- g. En cas de fermeture partielle des installations pour cause météorologique ou autres, les cours auront lieu sur le domaine ouvert.
- h. La fermeture totale des installations n'étant pas du fait, de la responsabilité ou de la volonté de L'ESS, un remboursement est possible uniquement pour le client ayant souscrit l'assurance « ESS Cours Protect » ; L'ESS essaiera cependant de trouver / proposer une alternative.
- i. En aucun cas, L'ESS ne peut être tenue pour responsable du fait de circonstances cas de force majeur, cas fortuit ou fait de tiers.

6. Cours

- a. Les cours débutent à l'heure et au lieu précis, mentionnée sur le ticket de cours et/ou en nos bureaux.
- b. Le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires, et la durée du retard ne peut être rajouté au cours.
- c. Les personnes en retard à un cours sont priées de s'annoncer au plus vite en l'un des bureaux de l'ESS.
- d. Une fois les enfants intégrés dans leurs groupes respectifs, une présence directe des parents ou accompagnants peut défavoriser la situation d'encadrement et d'apprentissage. Il est donc demandé à ces derniers de ne pas rester auprès ou de suivre les groupes.
- e. Pour les personnes non majeures participant à nos cours il est requis qu'une personne légalement responsable vienne le/les chercher à l'heure précise annoncée des fins des cours. L'ESS se réserve le droit de facturer au tarif horaire des cours privés la garde d'un enfant.
- f. Les groupes sont constitués de 4 à 10 participants. En haute saison, le nombre maximum de participants peut exceptionnellement être de 12.

- g. Dans les cas où les cours n'atteignent pas le quota minimum de participants fixés par L'ESS, celle-ci pourra sans autre préavis :
 - i. Adjoindre / regrouper les participants dans un niveau supérieur ou inférieur.
 - ii. Déplacer dans le temps le cours.
 - iii. Réduire la durée des cours.
 - iv. Annuler le cours.
- h. Les interruptions dans le fonctionnement des remontées mécaniques, attendues ne justifient pas de réduction, ni des dommages-intérêt.
- i. Le moniteur a le seul pouvoir de décision sur les exercices et parcours suivis.
- j. Si le niveau technique du client ne correspond pas au niveau du cours choisi, L'ESS se réserve le droit de changer le client de cours pour un niveau qui correspond réellement au sien, ceci dans la limite des places disponibles. Les moniteurs sont seules juges de l'appréciation du niveau. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, report ou indemnité.
- k. Comportement, tenue :
 - i. Le client est tenu de respecter les consignes du/des moniteurs ainsi que celles des employés des remontées mécaniques ou toutes autres personnes faisant partie de L'ESS, des guides de montagne ou de la société des remontées mécaniques du domaine skiable sur lequel ils se trouvent.
 - ii. Le client est tenu de respecter les règles FIS en vigueur et veiller à ne pas mettre la vie d'autrui en danger.
 - iii. Un comportement correct, vis-à-vis du moniteur ainsi qu'envers les autres participants et des tiers est exigé.
 - iv. Une tenue adéquate à la pratique des sports de glisses est obligatoire. Le moniteur est tenu de refuser un client dont la tenue ne serait pas appropriée et/ou mettrait sa santé en péril.
 - v. Le moniteur a toute autorité pour exclure du cours toute personne ne répondant pas à ces règles. Une expulsion du cours ne donnera droit à aucun remboursement du cours et des suivants.
- l. La durée des cours privés est celle indiquée sur la réservation moins 10 minutes.
- m. En fonction des temps d'attentes aux installations, il est possible que les cours se terminent légèrement plus tôt ou plus tard.
- n. Coutume : Il est de coutume que lors d'un engagement à la journée les clients prennent en charge le repas du/des moniteurs.

7. Divers

- a. Par le paiement des prestations, le client accepte les présentes conditions générales.
- b. L'ESS se réserve le droit et l'utilisation des images photos ou vidéos pouvant être faites durant ses cours ou activités. Toute personne désirant disposer de son droit peut le faire selon les dispositions de la LPD.
- c. Le port du casque est fortement recommandé.
- d. Pour la pratique du Ski Freestyle et du Snowboard le port de protections (casque, dorsale, poignets, ...) est vivement recommandé.
- e. Le client est responsable de son matériel. Le réglage de celui-ci doit être fait par du personnel agréé et dans des structures adaptées. Une incapacité à suivre ou poursuivre le cours en raison de défaillance du matériel du client ne donnera droit à aucun remplacement, report ou remboursement du cours.
- f. La responsabilité de L'ESS ne sera pas engagée pour les cas de force majeure, les catastrophes naturelles, les grèves, les épidémies, les pandémies, les guerres et les ordonnances administratives.

- g. L'ESS décline toute responsabilité pour les fautes, dégât ou autres commis par le client. Les éventuels coûts d'actions de sauvetage/secourisme/réparations seront à la charge de l'auteur.
- h. Protection des données : Les informations nécessaires sur le traitement des données se trouvent sur notre plateforme de réservation
- i. Droit applicable : Tous les rapports juridiques entre le client et L'ESS sont régis par le droit suisse. Les dispositions légales s'y apportant sont applicables. Si les présentes Conditions générales prévoient l'application d'autres limitations de responsabilité ou conditions préalables pour l'engagement des responsabilités, ces dernières seront applicables.
- j. For: Le for pour tous les litiges résultant de l'exécution du présent contrat est au siège de L'École Suisse de Ski et Snowboard de Thyon-Les Collons, Commune de Vex.

Les Collons, le 15 juillet 2020